
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2019 SESSION ORDINAIRE

Le **Lundi 29 avril 2019, à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la Commune de RULLY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie TRAPON.

Date de convocation : 24/04/19

Conseillers présents: Madame Sylvie TRAPON – Monsieur Frédéric CAMPOS - Madame Agnès HUMBERT - Madame Chantal BIGOT – Monsieur David LEFEBVRE - Monsieur Vincent DUREUIL - Madame Yvonne TROUSSARD – Monsieur Jean-Baptiste PONSOT - Madame Lucie PONSOT – Monsieur Thierry THEVENET -- Monsieur Claude VERNAY – Madame Laurence BRIDAY – Monsieur François LOTTEAU - Monsieur Guy ALADAME –Monsieur Jacques DURY.

Conseillers excusés représentés : Madame Nathalie SARTRE, qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste PONSOT – Madame Joséphine MICALI, qui donne pouvoir à Madame Sylvie TRAPON - Monsieur Jean-Pierre MILLIARD qui donne pouvoir à Monsieur François LOTTEAU.

Conseillers excusés non-représentés : Monsieur Michel GAUTHERON

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

1) **Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

2) **Communication de la liste des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal**

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

3) **Approbation du compte-rendu de la réunion du 08/04/2019**

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

4) **Acquisition de la parcelle A0454 en Rabourcé**

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

5) **Informations diverses**

Rapporteur : Sylvie TRAPON

6) **Questions diverses**

Rapporteur Sylvie TRAPON

1. Désignation du secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, désigne Frédéric CAMPOS pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Communication de la liste des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris connaissance de la liste des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal, à savoir :

- Signature d'un marché de travaux avec l'entreprise SARL MERLOT / Wood structure pour la construction d'un skate-parc, pour un montant de 37 500€ HT.

Intervention de Monsieur Frédéric CAMPOS qui précise que le terrassement a été effectué par les services techniques municipaux, ce qui a permis de réaliser une économie de 12 000€ environ. La plateforme ainsi que le chemin d'accès au skate-parc seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE.

(ne donne pas lieu à un vote)

3. Approbation du compte-rendu de la réunion du 08/04/2019

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 08/04/2019.

4. Acquisition de la parcelle A0454 en Rabourcé

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

EXPOSE

Suite aux fortes inondations de novembre 2014 et de juin 2016, et dans le cadre de la réalisation d'une étude officielle sur le ruissellement des eaux de pluie à Rully, la municipalité, sur les conseils du Grand Chalons, envisage la création d'un bassin de rétention d'eau dans le secteur de Rabourcé, afin de préserver les riverains de la Rue du Bourgneuf, de la Grande rue et de la Place Sainte Marie.

La localisation de la parcelle A0454 la place dans une situation tout à fait adéquate pour accueillir un ouvrage de protection, dont le rôle sera de provoquer un ralentissement dynamique des eaux viticoles, en lien avec un fossé à redents de grand gabarit situé en amont.

Il a été porté à la connaissance de la mairie par les services de la SAFER que cette parcelle, d'une superficie de 17 ares 50 était mise à la vente pour un prix de 10 000€.

DEMANDE FAITE AU CONSEIL

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser Madame le Maire à :

- De procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain A0454 de 17 ares 50, située en Rabourcé, pour le prix de 10 000€, frais de notaires à charge de la Commune, dans le but d'y construire un ouvrage de rétention d'eaux de pluie ;
- D'autoriser Madame le maire à procéder à la signature du compromis de vente afférent avec les consorts PERROT-LACHAUX – indivisionnaires.
- De prendre en charge des frais de traitement du dossier par la SAFER pour la purge rapide du droit de préemption, d'un montant de 120€ ;
- D'autoriser le versement du prix aux vendeurs avant la publication officielle de l'acte aux hypothèques.

Madame le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil remercient la famille DURY d'avoir renoncé à l'acquisition de la parcelle afin de permettre la réalisation de ce projet d'intérêt général.

Madame le Maire précise que le recrutement d'un cabinet d'études spécialisé sera prochainement lancé ; néanmoins, il convient de se renseigner au préalable auprès du Grand Chalon, afin de savoir si un groupement de commande sera organisé pour le recrutement d'un cabinet en charge de l'étude de l'ensemble des projets des communes membres du Grand Chalon.

Intervention de Monsieur François LOTTEAU qui fait remarquer que ce terrain peut-être un site archéologique.

Madame le Maire prends bonne note de cette information, et précise qu'elle se rapprochera donc du service régional de l'archéologie pour discuter de cette question ; les réponses seront transmises au Conseil.

DECISION

Considérant que ce qui a été exposé,

Après avoir entendu Madame Sylvie TRAPON, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE

- De procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain A0454 de 17 ares 50, située en Rabourcé, pour le prix de 10 000€, frais de notaires à charge de la Commune, dans le but d'y construire un ouvrage de rétention d'eaux de pluie ;
- D'autoriser Madame le maire à procéder à la signature du compromis de vente afférent avec les consorts PERROT-LACHAUX – indivisionnaires.
- De prendre en charge des frais de traitement du dossier par la SAFER pour la purge rapide du droit de préemption, d'un montant de 120€ ;

- D'autoriser le versement du prix aux vendeurs avant la publication officielle de l'acte aux hypothèques.

5. Informations diverses

Rapporteur : Sylvie TRAPON

- Remerciements de la Famille CAMPOS pour l'envoi de fleurs aux obsèques de Monsieur Roger CAMPOS.
- ***Monsieur Guy ALADAME porte à l'attention du Conseil que lors de la distribution des colis du CCAS, Madame Brigitte de TERNAY l'a informé vouloir mettre à disposition de toute personne susceptible d'être intéressée une partie de son terrain afin d'y faire du jardin potager, n'étant elle-même plus en mesure de pouvoir l'entretenir seule. Cette information sera transmise à deux personnes qui avaient manifesté leur intérêt pour le jardinage, mais qui n'ont pas pu le faire au sein des jardins partagés communaux.***
- ***Madame le Maire informe que le projet de construction d'un lotissement aux Champs Rouges se concrétise. Le sud de la parcelle à proximité de la Thalie pourrait être consacré à du jardinage, en raison de son inconstructibilité.***
- ***Madame le Maire informe le Conseil qu'un entrepreneur maraîcher local est à la recherche de 4 hectares de terrain pour y exercer du maraîchage BIO. Si une personne est susceptible de connaître un tel terrain (qui peut être divisé en deux voire trois parcelles distinctes), elle est invitée à en informer la Mairie.***
- ***Monsieur Jacques DURY signale qu'un mur s'est effondré route des vins ; les services techniques en seront informés.***
- ***Monsieur François LOTTEAU précise que les amis de Rully vont travailler sur le recensement de tous les murs en pierre de la Commune.***
- ***Monsieur François LOTTEAU remercie la Commune en son nom et au nom du FNDIRP de Chagny pour son aide et sa réactivité dans le cadre de l'exposition sur la résistance dans la région de Chalon / Chagny / Rully.***

6. Questions diverses

Rapporteur Sylvie TRAPON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35